

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Catherine ARNAUD - Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Christine FINAND MONDUEL -Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT - Suzanne LETY

Absents ou excusés : : Karine DENAUD – Eliane SOLETY

Secrétaire de séance : BRUN Robert

Approbation du CR du 23/04/19. A modifier : § « Carrefour Arnaud – RD 53 et VC9 » : muriers à la place de platanes.

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé : Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé. C'est la raison pour laquelle, l'association des Maires de France et les présidents des intercommunalités au côté de la Fédération hospitalière de France invitent les Conseils municipaux et communautaires à adopter ce vœu commun présentant les valeurs et principes devant guider les évolutions du système de santé . Vote à l'unanimité.

Motion de soutien à l'action AMF pour la défense des services publics et de la qualité de notre environnement : Un collectif citoyens qui regroupe des habitants du Nord Drôme et Ardèche s'est constitué avec pour objet la défense des services publics et de la qualité de notre environnement. Le projet de la fermeture des guichets de la gare SNCF de St Vallier et St Rambert a été annoncé pour début avril. Un pétition pour le retrait de ce projet a été lancée et a recueilli en 3 semaines, 1800 signatures. Pour appuyer cette démarche, une motion pour le maintien de l'ouverture de ces guichets est proposée au Conseil municipal. Voté à l'unanimité.

Soutien financier exceptionnel à la classe verte de l'école du Sacré Cœur : Le chef d'établissement de l'école primaire du Sacré Cœur à St Sorlin a suscité l'intérêt du Conseil municipal pour une aide au financement du voyage scolaire. Monsieur le maire rappelle que la municipalité n'a pas de compétence obligatoire en la matière. Néanmoins, au vu de la participation de 6 enfants d'Epinoze et considérant le soutien communal à ce type de projets pour l'école publique du village, il est proposé un soutien financier de 240 euros, soit 40 euros par enfant, versé à l'Association des Parents d'Elèves qui permettra de couvrir une partie des frais de nuitée et de transport. 1 abstention – 12 pour.

Répartition des sièges des représentants du Conseil Communautaire : lors du Conseil communautaire du 18 Avril 2019, les conseillers communautaires ont échangé sur la représentativité du conseil communautaire suite aux prochaines élections municipales. Une répartition de droit commun des sièges prévus par commune au sein de l'EPCI est définie par la loi. Cette répartition est assez différente de la représentativité actuelle du conseil communautaire. Elle conduit notamment à une représentation plus importante des grosses communes (St Rambert, St Vallier, Anneyron). Un accord local peut être mis en place sous condition d'un vote à la majorité qualifiée des conseils municipaux. Le type d'accord local possible est également encadré par la loi et présenté au conseil. Suite à cette présentation, et afin d'opter pour une représentativité la plus proche possible de la représentativité actuelle, et notamment de rééquilibrer la représentation entre grandes et petites communes, les membres du conseil communautaire ont convenu de proposer au vote des conseils municipaux un accord. En ce qui concerne la commune d'Epinoze, elle garde deux représentants. 4 communes ont perdu un représentant (Beausemblant – Andancette – Lapeyrouse et Andance) les autres communes restent avec le même nombre. 1 abstention – 12 pour.

